

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 12 janvier.

Un dépêche de Madrid, reçue à la dernière heure, porte que les troupes royales ont délogé les insurgés des postes qu'ils occupaient dans les montagnes de Tolède et qu'ils les ont forcés à se diriger vers le Portugal. Il n'est question dans ce renseignement télégraphique ni du général Prim, ni des officiers généraux qui se sont associés à son entreprise.

D'après la même dépêche, la tranquillité serait « complète » à Madrid et dans tout le royaume.

D'après un bruit très intense à la Bourse et dans les cercles politiques, le gouvernement de l'Empereur aurait manifesté dès l'origine de la sédition militaire d'Aranjuez, son improbation formelle et ses vœux pour le triomphe de la constitution et des lois en Espagne.

Une lettre de Rome rapporte la scène suivante, qui a eu lieu entre le Saint-Père et l'ambassadeur russe, M. Meyendorff, pendant les réceptions officielles au Vatican, le jour de l'an.

Après avoir présenté au Pontife les félicitations d'usage, le diplomate russe, sans attendre la réponse du Pape, se plaignit des empiétements du clergé catholique en Pologne et exprima le regret que Sa Sainteté ne fût pas mieux renseignée sur ce qu'on appelle l'oppression de l'Eglise. Cette sortie aussi imprévue qu'inconvenante dans cette circonstance, impressionna désagréablement le Pape et il répondit, non sans quelque aigreur, que les ukases impériaux indépendamment des avis privés témoignaient assez de ce que souffre le catholicisme en Pologne.

La réponse du Saint-Père irrita le diplomate russe au point qu'il s'écria : « Le catholicisme, c'est la Révolution ! » A quoi le Saint-Père répondit : « J'estime dans l'Empereur le souverain, mais l'engagement son ambassadeur à se retirer. »

M. de Meyendorff se retira et le cardinal Antonelli envoya immédiatement une dépêche télégraphique au nonce à Vienne pour le charger de prier M. de Mensdorff de vouloir bien porter cet incident à la connaissance de l'Empereur Alexandre, ce qui fait présumer que les relations diplomatiques entre Rome et Saint-Petersbourg vont être interrompues.

Malgré le mauvais temps, l'Empereur accompagné de l'Impératrice, du Prince et de la Princesse de Hohenzollern et de plusieurs personnes de la Cour est allé chasser à Villeneuve l'Étang.

Le prince Napoléon a chassé dans les bois de Mendon.

Un journal revient sur le projet de voyage transatlantique attribué au prince Napoléon. Des ordres seraient même donnés à M. Dubuisson, capitaine du yacht le Prince Jérôme, en mouillage au Havre, pour tenir ce navire prêt à prendre la mer. Cela contredirait l'hypothèse d'après laquelle le cousin de l'Empereur reprendrait les fonctions de président de la commission pour l'Exposition universelle de 1867. Il en résulterait que le prince ne participerait pas à la discussion de l'Adresse du Sénat.

Le Comité du contentieux du conseil d'Etat a tenu à onze heures, au palais d'Orsay son audience publique hebdomadaire. Le Comité tient annuellement environ cinquante audiences dans chacune desquelles dix affaires, environ, sont appelées, rapportées et jugées. C'est donc environ cinq cents affaires que le Comité juge chaque année. Ces affaires concernent, la plupart, les contribuables, les élections, les travaux publics, les opérations de voiries, les démêlés avec les fournisseurs, les entrepreneurs et les pensionnaires de l'Etat.

M. Van Praet quitte Paris aujourd'hui pour retourner en Belgique.

On parle beaucoup dans le quartier Vaugirard d'une pétition en faveur de la préservation du Luxembourg adressée au Prince Impérial par les élèves des écoles primaires. Les jeunes réclament invoqueraient leur droit de récréation dans le jardin où M. Haussman veut mettre la serpe d'abord et la pioche ensuite.

M. Mame et M. Gustave Doré ont présenté avant-hier à l'Empereur un exemplaire de la Nouvelle Bible illustrée.

La folie parisienne a trouvé pour cette saison d'hiver, un aliment à sa curiosité, à ses appétits fantasques. En vain l'Opéra comique, le Théâtre lyrique, lui offrent les meilleures productions lyriques ; en vain le Théâtre italien lui ménage, à grands frais, le retour d'Adelina Patti, Paris n'a maintenant d'oreilles, d'applaudissements de bouquets, de trépignements frénétiques, que pour Thérèse, la diva de l'Alcazar, qui lui a fait entendre avant-hier, un nouveau chef d'œuvre de poésie et de mélodie, la Déesse du bouf gras. Déjà les journaux les plus sérieux déclarent que la France entière ne tardera pas à répéter ce merveilleuse refrain :

- » Vlà la peau d'Ane qui ronfle
» C'est l'instant du branle-bas
» Venez voir dans son triomphe
» La déesse du bouf gras !

O Paris ! ô France, vous en êtes venus là qu'en ne satisfait vos goûts qu'avec de semblables productions ? On se pressait, on se bousculait aux portes de l'Alcazar ; les galeries avaient été métamorphosées en loges, et le meilleur monde y avait pris place bravant une atmosphère imprégnée de vapeurs de tabac et d'alcool. On avait la fièvre partout, sur l'estrade et dans la salle et l'on a vu le moment où Thérèse enlevée par ses admirateurs allait être élevée sur un pavois. La Femme à barbe n'est plus rien ; c'est la Déesse du bouf gras qui va régner en souveraine sur le pays qui a la prétention d'aimer et cultiver les arts.

Pour toute la correspondance, J. Rebourg

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Par décret impérial en date du 6 janvier courant, M. Auguste-Julien-Joseph Debœuf, ancien principal clerc de M. Debruyne, notaire à Armentières, a été nommé notaire à la résidence de Tourcoing (canton sud) en remplacement de M. Michel Victor Hasselbroucq, démissionnaire, et il a prêté serment, en cette qualité, à l'audience du 11 janvier du tribunal civil de première instance de Lille.

Nous lisons dans le Mémorial de Lille de vendredi :

« Un enterrement civil, comme disent les libres-penseurs, a eu lieu avant-hier, conformément à l'avis qui en avait été donné par lettres mortuaires et par annonces dans les journaux.

« Nous nous sommes gardés d'en parler hier, bien qu'il fût évident qu'on eût cherché à en faire le prétexte d'une démonstration, triste besogne autour d'un cercueil. Mais les autres journaux n'ayant pas imité notre réserve, nous croyons devoir dire notre pensée en quelques mots.

« Que chacun soit maître de ses croyances religieuses comme l'a proclamé l'ami de M. Waymel qui a parlé sur sa tombe, nous ne le contesterons jamais. Ce pauvre homme auquel, si nous sommes bien informé, il manquait la première condition pour être un libre-penseur, celle d'avoir jamais pensé, ce pauvre homme avait bien le droit de demander à être enterré sans l'intervention d'aucun culte ; c'est un suicide moral dont n'auraient pu le relever des prières repoussées par lui,

et puisqu'il n'a voulu avoir ni prêtres ni croix en descendant dans la fosse, il fallait bien l'enterrer selon son vœu. Dieu n'est pas pour cela ni moins grand ni moins puissant.

« Mais ce qu'il ne fallait pas c'était d'essayer de transformer cette désolante cérémonie en une manifestation éclatante. Il est vrai qu'on n'y a pas réussi. Nous savons bien que ce n'est pas l'avis de deux journaux qui, dans leurs récits d'hier au soir, ne se font pas faute d'exagération et d'enthousiasme. La libre pensée aurait-elle donc ses hallucinations et son fanatisme ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne faut pas confondre les curieux avec le cortège, c'est que, dans ce cortège, nous n'avons pas vu tous ceux qu'on prétend y avoir pris part ; c'est que les hommes de quelque éducation n'y étaient qu'en minorité infime et que, derrière eux, il n'y avait guère l'apparence de penseurs, libres ou non ; c'est enfin qu'il ne régnait ni le recueillement ni le respect que nous voudrions toujours voir là où est la mort.

« Il eût donc mieux valu ne pas faire bruit du triste spectacle qu'on nous a donné. Les libres-penseurs se disent convaincus — et nous les en plaignons de tout notre cœur — que la prière est inutile. Qu'ils s'en passent donc ; mais qu'ils le fassent modestement et de manière à ne pas jeter, pour ainsi dire, un défi public à la foi de toute une population qui croit à Dieu et voit dans la prière une force, une consolation et un refuge. — N. DESTIGNY. »

Une famille originaire de la Hollande et qui vient de s'établir dans le canton de Lannoy compte parmi ses membres un vieillard de 106 ans. Il jouit encore de toutes ses facultés et rien ne lui est plus agréable que d'entendre faire l'éloge de quelques poésies hollandaises qu'il a composées dans sa jeunesse. Cet homme étonnant a fait une chute assez grave ces jours derniers, et telle est la force de sa constitution, qu'il est déjà parfaitement remis.

Il connaît les enfants de ses arrière-petits fils, et il peut dire à l'exemple de cette centenaire dont parlait Mme de Sévigné : « Mon fils va dire à ton fils que le fils de son fils pleure. »

On se sert, depuis le 1er janvier, à Bruxelles de timbres télégraphiques pour l'affranchissement des dépêches. Ces timbres ont la forme hexagonale. Ceux de 50 centimes sont noirs, ceux de 1 fr. sont verts. On en applique le nombre nécessaire à la dépêche que l'on veut transmettre et qu'on jette à la poste tout simplement. Voilà une innovation qui ferait grand plaisir chez nous aux personnes qui résident à distance des stations télégraphiques.

Une correspondance particulière de Londres nous apprend que le bureau de commerce a rendu sa décision, après une enquête de onze jours, dans l'affaire de la collision du canal entre le bateau-poste le Samphire et la barque américaine venant de Hambourg.

Ce jugement est un singulier galimatias ; il conclut en disant que le capitaine du Samphire s'est rendu coupable en conduisant son bâtiment avec trop de vitesse dans des parages aussi fréquentés, mais il ne prononce pas la peine sévère de la suspension du brevet, en considération de la négligence du bateau américain dont les lumières n'étaient pas suffisamment distinctes, et aussi en considération des exigences de l'administration des postes qui inflige une amende de 5 livres pour un retard d'un quart d'heure et donne au contraire une prime pour une avance de quinze minutes.

Le président a dit au capitaine Benet : « Nous avons le plus grand plaisir à vous remettre votre brevet, et nous vous félicitons des louables efforts que vous avez

faits pour sauver la vie à des passagers après la collision. » Explique qui pourra ces étranges contradictions.

Voilà un capitaine déclaré coupable, mais non condamné, et qui reçoit des félicitations publiques de ses juges.

Le jury d'enquête présidé par le coroner pour statuer sur la cause de la mort des cinq victimes de la catastrophe du Samphire, a rendu un verdict déclarant que la mort a été accidentelle et que le capitaine Benet méritait les plus grands éloges pour son courage et sa vigilance.

(Courrier du Havre)

Le projet de loi sur les retraites et les pensions civiles, qui n'a pu être voté l'année dernière par le Corps législatif, sera, nous assure-t-on, examiné l'un des premiers à la prochaine session.

On sait que, d'après ce projet, le maximum des pensions de retraite acquises aux employés et fonctionnaires civils, après trente années de services, est augmenté d'un huitième environ pour toutes les pensions inférieures à 6,000 fr., et que les années de service actif accomplies au de là limite de trente ans, accroissent proportionnellement le taux de la retraite.

Ces mesures, dont la réalisation serait combinée de manière à n'imposer aucune charge nouvelle au budget, constituent déjà une amélioration sérieuse, pour les nombreux employés arrivés à l'âge de la retraite. Il paraît cependant que les intéressés trouvent le projet incomplet, et que de nombreuses pétitions ont demandé l'insertion dans ce projet d'un certain nombre de nouvelles clauses.

Parmi ces dispositions supplémentaires, les principales auraient pour objet d'abréger, dans certains cas, la durée des services pouvant donner droit à la retraite d'abaisser la limite de soixante ans d'âge exigée, de même que celle des trente ans de services ; d'augmenter la part revenant aux veuves des retraités ; de rendre une partie plus considérable des pensions civiles réversibles sur la tête des orphelins jusqu'à leur majorité, etc. etc.

Il paraît qu'on s'occupe en ce moment d'examiner s'il conviendrait de modifier, dans le sens de quelques unes de ces réclamations, la rédaction primitive du projet de loi.

Le Journal d'Amiens publie une lettre de M. le président de la Société industrielle de cette ville, qui lui fait part de la résolution qui vient d'être prise par la Société de provoquer la formation d'une Société anonyme des maisons ouvrières à l'instar de Mulhouse.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Le cours de chimie qui devait avoir lieu lundi 13 janvier est remis au lundi 22.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 17 janvier
Télégraphes Enregistreurs.
Télégraphe de Morse. Avantage que présentent les télégraphes enregistreurs.

M. l'abbé Ratisbonne dont la conversion au catholicisme a eu un si grand retentissement, est maintenant à Jérusalem.

La ville sainte a été horriblement éprouvée par le choléra. Dans son impuissance à soulager les maux que le terrible fléau a semés sur son passage, M. Ratisbonne pousse un cri de détresse vers la France. On nous communique l'extrait d'une lettre qu'il adresse à M. l'abbé Crombè, missionnaire diocésain, notre concitoyen, qui fit avec lui, il y a quelques années, un pèlerinage en Palestine. Nous sommes

heureux de pouvoir en donner connaissance à nos lecteurs. Nous ne doutons pas que l'appel suppliant qui nous arrive de cette ville, qui n'est étrangère pour personne, et dont le nom seul réveille tant de souvenirs douloureux et sympathiques, ne soit entendu des cœurs généreux et compatissants si nombreux dans notre charitable cité.

« Jérusalem est dans le deuil, dans les larmes, dans la plus affreuse désolation. Le choléra, après l'avoir assiégée et envahie de toutes parts, a envahi la ville sainte ; il est le maître depuis trois semaines. Les ravages sont considérables. Les natures les plus robustes succombent au bout de quelques heures ; on fuit dans toutes les directions, mais inutilement. Les braves autorités turques se sont retirées dans les montagnes de Beïn-Samoneh avec toute la garnison. Le patriarche grec a senti le besoin d'aller respirer l'air de Jaffa. Les pasteurs protestants avec femmes et enfants, se reconfortent comme ils peuvent dans le calme de la villégiature. »

« Le Patriarche catholique, notre vénéré Monseigneur Valerga a installé un nouvel hôpital pour les cholériques. Il s'est mis à la disposition de tous ceux qui réclament le secours de son ministère sacré. Il fait distribuer chaque jour quantité d'aliments et d'aumônes. Le consulat de France fait également de larges distributions. Les cures franciscains sont à leur poste, pleins de dévouement et d'abnégation. Les sœurs de Saint-Joseph sont admirables. »

« La misère est déjà bien grande, elle augmentera encore. Pas l'ombre d'un pèlerin comme vous pouvez bien le penser. Les boutiques sont fermées, les bazars sont déserts, les ouvriers ne veulent pas travailler ; on a une peine infinie à se procurer les objets les plus nécessaires à la subsistance. »

» Jérusalem est dans la mort !... »

« Le nombre des orphelins va toujours croissant. Comment les refuser quand on me les présente ? On me présente même des grecques et des musulmanes... Les refus, c'est les jeter entre les mains des protestants. Mais, comment nourrir, habiller, entretenir toutes ces pauvres enfants ? J'en ai déjà plus de cent. »

« Ah si on connaissait dans vos généreuses contrées ma position et mes besoins urgents, certainement bien des cœurs en seraient émus et on m'assisterait largement. »

« C'est donc un cri de détresse que je pousse aujourd'hui vers vous : au secours au secours ! J'ai confiance que ma voix suppliante sera entendue. »

Les personnes qui auraient l'intention de faire une offrande pourraient la faire remettre chez M. Motte-Motte, place de la Liberté ou chez M. Louis Crombè, rue Nain. Tous les dons quelque minimes qu'ils soient seront reçus avec reconnaissance.

Pour toute la chronique locale, J. Rebourg.

FAITS DIVERS

— La tempête qui continue de sévir sur la Manche a empêché les dépêches d'Angleterre d'arriver.

— Hier matin il est tombé beaucoup de neige à Londres et dans les faubourgs. La quantité de neige a été telle que plusieurs arbres dans les parcs et dans des jardins particuliers ont été rompus.

— M. l'abbé Olivier, doyen des ecclésiastiques du diocèse de Chartres, et peut-être de la France, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

L'abbé Olivier est né en 1766 et compte soixante-dix-sept ans de sacerdoce.

n'aimerais-je pas un si fidèle camarade ? Un jour est venu pourtant où j'ai été ingrat envers lui. Je m'en repens encore.

Mon second ami Benoit, qui habite aussi la maison voisine de la nôtre, est un pauvre ignorant, sourd-muet. Les enfants du village l'appellent quelquefois Lolo. Comme au Whip-poor-will, le solitaire oiseau des forêts d'Amérique, ce nom lui vient des syllabes qu'il articule : Lo-lo, tantôt avec un accent plaintif, tantôt avec un son rauque et guttural, selon son émotion. La plupart des paysans l'appellent l'innocent. C'est le terme charitable par lequel, en Franche-Comté, on désigne une personne qui parait privée d'intelligence. N'y a-t-il par dans cette coutume francomtoise un sens philosophique et une idée touchante ? On croit qu'il ne peut pécher celui qui ne peut raisonner, et on ne lui fait point un outrageant reproche de son état moral, on ne lui applique pas, comme en d'autres pays, une humiliante épithète. Au contraire, on lui donne une agréable qualification. On l'appelle l'innocent.

Benoit n'est cependant point dépourvu d'une certaine intelligence naturelle, mais il n'a pu en développer le germe débile. Sa mère, qui était une brave et digne femme, avait pour lui cette tendresse profonde que les bonnes mères consacrent surtout à un enfant infirme. Elle voulait le placer dans une salubre institution de sourds-muets, et elle mourut avant d'avoir pu accomplir ce projet. Un an après, le père se remarqua, et tomba sous le joug d'une belle et rude paysanne qui fut pour le pauvre petit une cruelle marâtre. Elle le regardait avec un impitoyable sentiment d'aversion. Elle l'injurait et le maltraitait, et ne lui donnait d'une main avare que

la plus chétive nourriture, et les plus misérables vêtements. On eût dit qu'elle voulait le faire périr peu à peu de faim et de froid, sans s'exposer aux poursuites de la justice. Son père essayait bien quelquefois de le défendre. Quelquefois en passant à côté de lui, il lui glissait à la dérobée, ou un fruit, ou un morceau de pain ; quelquefois il allait le chercher, quand la mère l'avait chassé hors de la maison par un temps glacial, et le ramenait au foyer de la cuisine. Mais alors, la méchante créature s'emportait, gémissait, menaçait de quitter la maison, et le malheureux homme, dans la faiblesse de son amour pour une jeune femme, en était réduit à demander pardon de sa pitié paternelle.

Ainsi vivait Benoit, faible, dolent, soumis, sans protection, sans refuge, n'osant se révolter, ne pouvant pas même y songer, et protestant seulement contre les rigueurs qu'il subissait, par les larmes qui coulaient silencieusement le long de ses joues, par les deux tristes monosyllabes qu'il répétait d'une voix gémissante : Lo ! lo ! lo ! Les cris de deux petits jumeaux abandonnés attendrissent, sur les rives désertes du Tibre, une louve qui les allaitait. Les cris désolants, la pâlure, la résignation de l'infortuné Benoit ne pouvaient attendrir le cœur d'une femme qui, en se mariant, avait cependant promis de lui servir de mère.

Pourquoi donc y a-t-il des êtres qui, dès leur naissance, sont ainsi déshérités de toutes les joies de la vie, et condamnés à de perpétuelles douleurs, comme par une irréfutable loi d'expiation. Pourquoi donc tant de misères à côté de tant de prospérités ? Pourquoi cette sorte de châti-

ment à qui n'a pas failli, de cette prodigalité de biens à qui ne l'a pas méritée ? Mystérieux problème que l'homme ne peut résoudre, dont la Providence s'est réservée le secret. Mais ceux qui assistent au spectacle de ces incompréhensibles et touchantes souffrances sont coupables, s'ils n'en deviennent plus religieux et plus compatissants.

Un jour, Benoit, plus maltraité encore que de coutume, s'échappa de la maison paternelle et machinalement se dirigea vers la nôtre. Ma grand-mère qui savait ce qu'il endurait journellement, devina en le voyant si effaré et si troublé, la nouvelle torture qu'il venait de subir. Elle le fit entrer dans la salle à manger, lui posa doucement la main sur la tête, comme pour lui annoncer que cette main le protégerait, l'engagea à s'asseoir et lui dit, comme s'il pouvait l'entendre :

« Reste là, je vais m'occuper de toi, je reviens dans un instant. »

Puis, sans prendre le temps de mettre son chapeau et son chapeau, elle alla chez la Pierreuse. (Les gens de La Doye avaient infligé ce surnom à la marâtre de Benoit, parce qu'elle était, disaient-ils, dure comme la pierre.) Ma vaillante grand-mère n'essaya point de l'attendrir, sachant bien qu'elle ne réussirait pas dans cette tentative. Elle lui adressa la parole avec son grand air de descendante des Martelle ; elle lui déclara que la loi punissait sévèrement les êtres dénaturés qui maltraitaient les enfants ; elle la mença de la dénoncer au juge de Morez, au parquet de Saint-Claude, de la faire arrêter par les gendarmes et conduire en prison. Enfin, elle la traita de telle sorte, que la mauvaise femme, toute troublée et toute épouvantée,

courba la tête, demanda grâce et promit de s'amender.

Quand ma grand-mère revint de son expédition, Benoit était assis devant le poêle, et moi, assis près de lui, l'observant en silence, avec une triste compassion.

« Pauvre garçon ! s'écria ma grand-mère en s'approchant de lui, il n'a point de bas ! »

Puis, entrouvrant la veste éraillée, déchiquetée qui lui couvrait la poitrine :

« Eh ! Dieu me pardonne ! ajouta-t-elle, pas de linge, et le corps tout meurtri... Ah ! la maudite femme ! Écoutez, Geneviève... allez chercher le cuvier, versez-y de l'eau tiède. Il faut absolument faire prendre un bain à cet enfant. Dépêchez-vous. »

En un instant, tout fut prêt, et Benoit, mis à l'eau, lavé des pieds à la tête, puis essuyé. Ma bonne grand-mère aidait elle-même Geneviève dans cette opération. Comme le Samaritain, elle pensait les plaies du blessé :

« Voyons, dit-elle ensuite à sa fidèle servante, prenez dans cette commode une des chemises de Max. Ouvrez cet autre tiroir, vous devez y trouver un pantalon, un gilet, une veste que Max ne porte plus. C'est cela. Parfaitement. Encore une paire de bas, et le pauvre petit ne sera pas trop mal vêtu. »

En parlant ainsi, elle l'habillait. L'enfant se laissait faire et la regardait avec une expression de béatitude, et de temps à autre, murmurait Lo ! lo ! d'un ton si touchant qu'on ne pouvait l'entendre sans en avoir le cœur tout ému.

Il assit de nouveau près du poêle. Nous étions en hiver, le rigoureux hiver de nos montagnes. Il éprouvait visiblement une

grande jouissance à se chauffer. Geneviève lui apporta une tartine de beurre et un verre d'eau et de vin. Jamais le malheureux Benoit n'avait eu une pareille fête. Je pris dans ma poche une poignée de noix, dont Geneviève me faisait, chaque matin, une petite provision, et les lui donnai.

« Bien ! mon ami, me dit ma grand-mère en m'attirant dans ses bras. Dieu bénit ceux qui ont pitié du pauvre. »

L'enfant, en mangeant et en buvant avec une avidité qui révélait de longues privations, continuait à nous regarder d'un air émerveillé. Ah ! s'il avait pu parler ! Mais, quel langage eût été plus éloquent que celui de son sourire ingénu et de son petit cri de sourd-muet : Lo ! lo !

Le soir, ma grand-mère le prit par la main pour le conduire à sa demeure. Il ne fit aucune résistance. Il comprenait instinctivement que, désormais, il avait dans sa misère une protectrice. Il avait, en effet, la solide protection de ma noble aïeule, et il en acquit une autre à laquelle personne ne pouvait songer.

X. MARMIER.

(La suite au prochain numéro.)

La farine de santé REVALESCIERE Du Barry, de Londres, guérit les gastralgies, gastrites, dyspepsies, indigestions, oppressions, constipations, vents, glaires, agueurs, pituites, acidités, diarrhées, nausées, vomissements, névroses, chloroses, insomnies, toux, bronchites, asthme, phthisie, catarrhe, rhumes, rhumatismes, faiblesse, — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie., 26, place Vendôme, Paris. En province, chez les pharm. et épiciers.